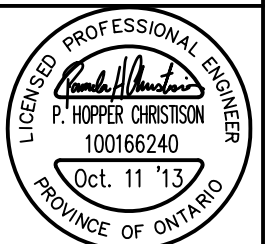
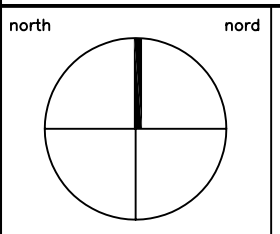


KEY PLAN 1



JOHN G. COOKE & ASSOCIATES LTD.
 CONSULTING ENGINEERS
 17 FITZGERALD ROAD SUITE 200 OTTAWA, ONT. K2H 9G1
 (613) 226-8718 FAX (613) 226-7424
 E-MAIL mailbox@jgcooke.com
 WEB SITE www.jgcooke.com

JCAL# 13248

ÉMIS POUR SOUMISSION 30/10/13

project projet
Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada Bâtiment 88
Réhabilitation de la rampe est
 Ottawa, Ontario

drawing dessin?
PLAN CLÉ/DÉMOLITION

designed con?u

date **P.C.**

drawn dessin?

date **J.B.**

revised revis?

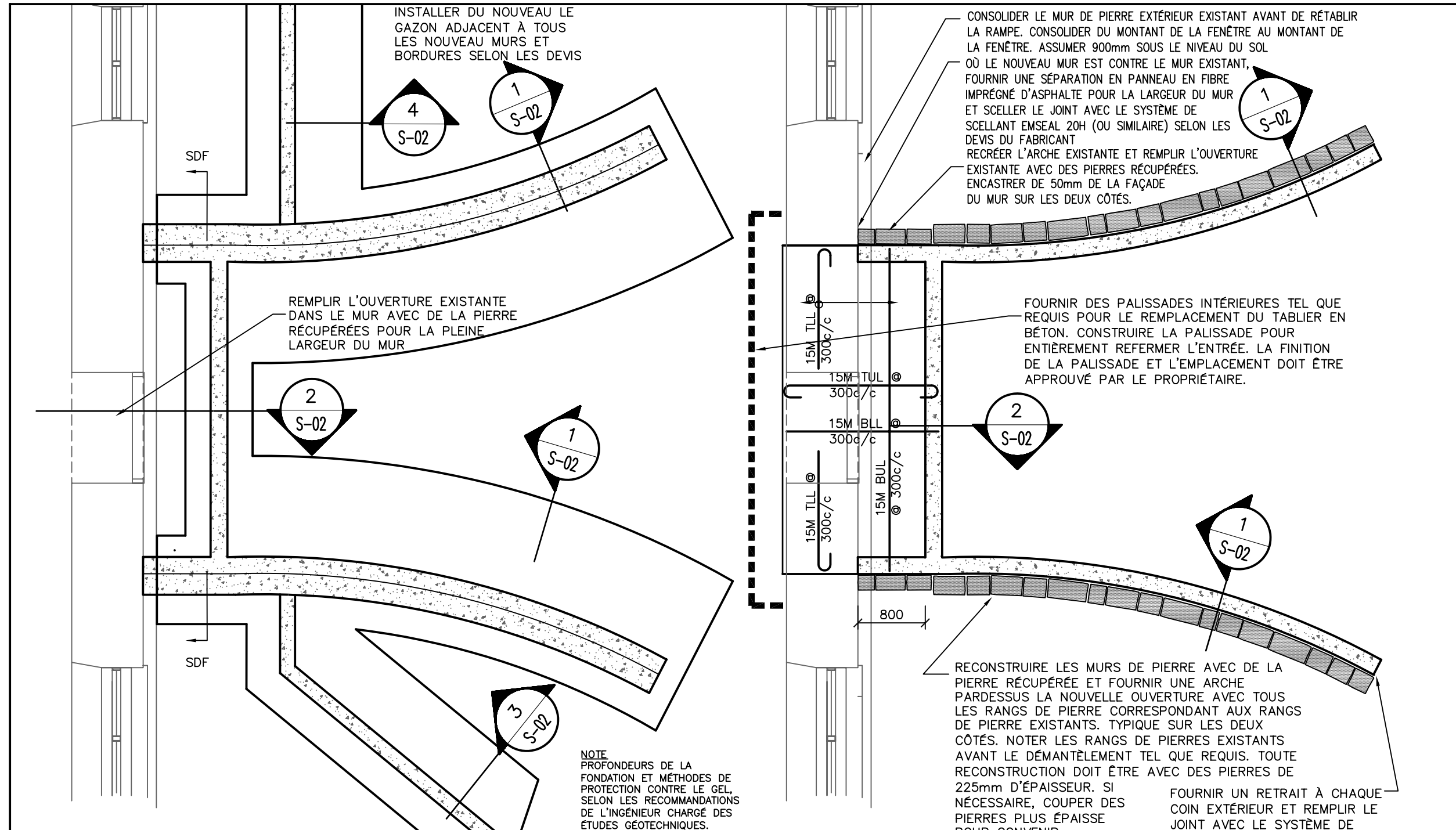
date

approved approuv?

date

project no. no. du projet
MCE13 A532

drawing no. no. du dessin
S-00f



INSTALLER DU NOUVEAU LE GAZON ADJACENT À TOUS LES NOUVEAU MURS ET BORDURES SELON LES DEVIS

CONSOLIDER LE MUR DE PIERRE EXTÉRIEUR EXISTANT AVANT DE RÉTABLIR LA RAMPE. CONSOLIDER DU MONTANT DE LA FENÊTRE AU MONTANT DE LA FENÊTRE. ASSUMER 900mm SOUS LE NIVEAU DU SOL OÙ LE NOUVEAU MUR EST CONTRE LE MUR EXISTANT, FOURNIR UNE SÉPARATION EN PANNEAU EN FIBRE IMPRÉGNÉ D'ASPHALTE POUR LA LARGEUR DU MUR ET SCELLER LE JOINT AVEC LE SYSTÈME DE SCELLANT EMSEAL 20H (OU SIMILAIRE) SELON LES DEVIS DU FABRICANT RECRÉER L'ARCHE EXISTANTE ET REMPLIR L'OUVERTURE EXISTANTE AVEC DES PIERRES RÉCUPÉRÉES. ENCASTRER DE 50mm DE LA FAÇADE DU MUR SUR LES DEUX CÔTÉS.

REMPHIR L'OUVERTURE EXISTANTE DANS LE MUR AVEC DE LA PIERRE RÉCUPÉRÉES POUR LA PLEINE LARGEUR DU MUR

FOURNIR DES PALISSADES INTÉRIEURES TEL QUE REQUIS POUR LE REMPLACEMENT DU TABLIER EN BÉTON. CONSTRUIRE LA PALISSADE POUR ENTIÈREMENT REFERMER L'ENTRÉE. LA FINITION DE LA PALISSADE ET L'EMPLACEMENT DOIT ÊTRE APPROUVÉ PAR LE PROPRIÉTAIRE.

RECONSTRUIRE LES MURS DE PIERRE AVEC DE LA PIERRE RÉCUPÉRÉE ET FOURNIR UNE ARCHE PARDESSUS LA NOUVELLE OUVERTURE AVEC TOUS LES RANGS DE PIERRE CORRESPONDANT AUX RANGS DE PIERRE EXISTANTS. TYPIQUE SUR LES DEUX CÔTÉS. NOTER LES RANGS DE PIERRES EXISTANTS AVANT LE DÉMÂTÈLEMENT TEL QUE REQUIS. TOUTE RECONSTRUCTION DOIT ÊTRE AVEC DES PIERRES DE 225mm D'ÉPAISSEUR. SI NÉCESSAIRE, COUPER DES PIERRES PLUS ÉPAISSE POUR CONVENIR.

FOURNIR UN RETRAIT À CHAQUE COIN EXTÉRIEUR ET REMPLIR LE JOINT AVEC LE SYSTÈME DE SCELLANT EMSEAL 20H (OU SIMILAIRE) SELON LES DEVIS DU FABRICANT

NOTE
PROFONDEURS DE LA FONDATION ET MÉTHODES DE PROTECTION CONTRE LE GEL, SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'INGÉNIEUR CHARGÉ DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES.

PLAN DE LA FONDATION

PLAN D'ÉTAGE AU REZ-DE-CHAUSSÉE

QUANTITÉS ADDITIONNELLES DE PIERRES	
DÉCOUPAGE DE LA PIERRE EXISTANTE, JUSQU'À UN POINT BAS, À 225 mm :	5,0 m ²
NOUVEAUX MOELLONS :	0,5 m ²
RÉPARATION DE FRACTURES	2
FRACTURES SUR PLACE	2
À ENLEVER ET À REMONTER	2,0 m ²

NOTES

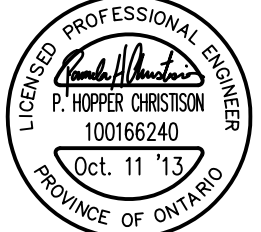
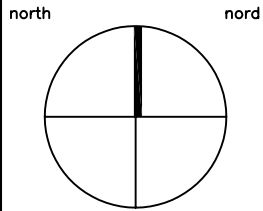
1, CHARGES :

CHARGE STATIQUE	
DALLE DE 200 mm	4,80 kPa
ASPHALTE (75 mm)	0,95 kPa
MEMBRANE	0,008 kPa
	5,76 kPa
CHARGE DYNAMIQUE	12,00 kPa
CHARGE DE NEIGE	2,32 kPa

3, CONDITIONS ANTICIPÉES POUR LA CONCEPTION DE MURS DE RETENUE :

K _a	=0,35
q	=0,5 kN/m ²
	=16,0 kN/m ³
K _p	=2,9
COEFFICIENT DE FRICTION DU SOL	=0.5

2. LA CAPACITÉ ANTICIPÉE DES SOLS EST ÉTABLIE À 100 kPa. CETTE CAPACITÉ DEVRA ÊTRE CONFIRMÉE PAR L'INGÉNIEUR CHARGÉ DES ÉTUDES GÉOTECHNIQUES ET CE, AVANT LE COULAGE PROPREMENT DIT DU BÉTON.



JOHN G. COOKE & ASSOCIATES LTD.
CONSULTING ENGINEERS
17 FITZGERALD ROAD SUITE 200 OTTAWA, ONT. K2H 9G1
(613) 226-8718 FAX (613) 226-7424
E-MAIL mailbox@jgcooke.com WEB SITE www.jgcooke.com

JCAL# 13248

ÉMIS POUR SOUMISSION 30/10/13

project **Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada Bâtiment 88**
Réhabilitation de la rampe est
Ottawa, Ontario

drawing **PLANS STRUCTURAUX**

designed _____ con?u

date P.C. _____

drawn _____ dessin?

date J.B. _____

revised _____ revis?

date _____

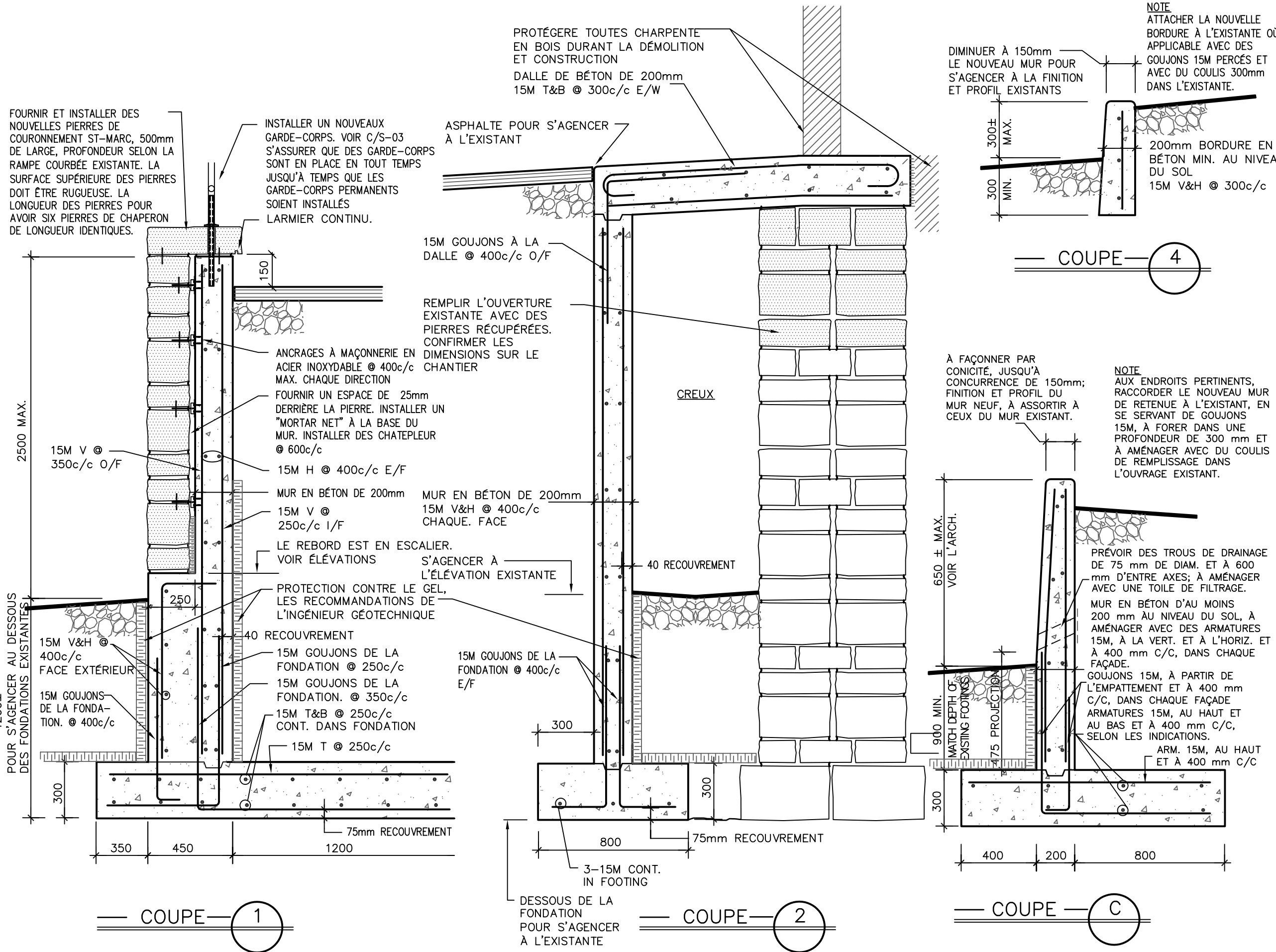
approved _____ approuv?

date _____

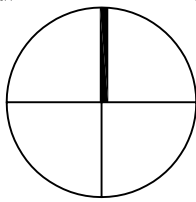
project no. **MCE13 A532** no. du projet

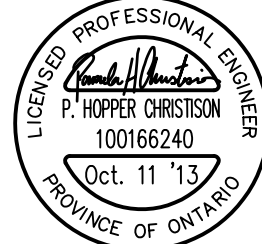
drawing no. _____ no. du dessin

S-01f



north nord




 LICENSED PROFESSIONAL ENGINEER
 P. HOPPER CHRISTISON
 100166240
 Oct. 11 '13
 PROVINCE OF ONTARIO

JOHN G. COOKE & ASSOCIATES LTD.
 CONSULTING ENGINEERS
 17 FITZGERALD ROAD OTTAWA, ONT. K2H 9G1
 SUITE 200 (613) 226-8718 FAX (613) 226-7424
 E-MAIL mailbox@jgcooke.com
 WEB SITE www.jgcooke.com

JCAL# 13248

ÉMIS POUR SOUMISSION 30/10/13

project projet
Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada Bâtiment 88
Réhabilitation de la rampe est
 Ottawa, Ontario

drawing dessin
DÉTAILS STRUCTURAUX

designed con?u
 date P.C.

drawn dessin?
 date J.B.

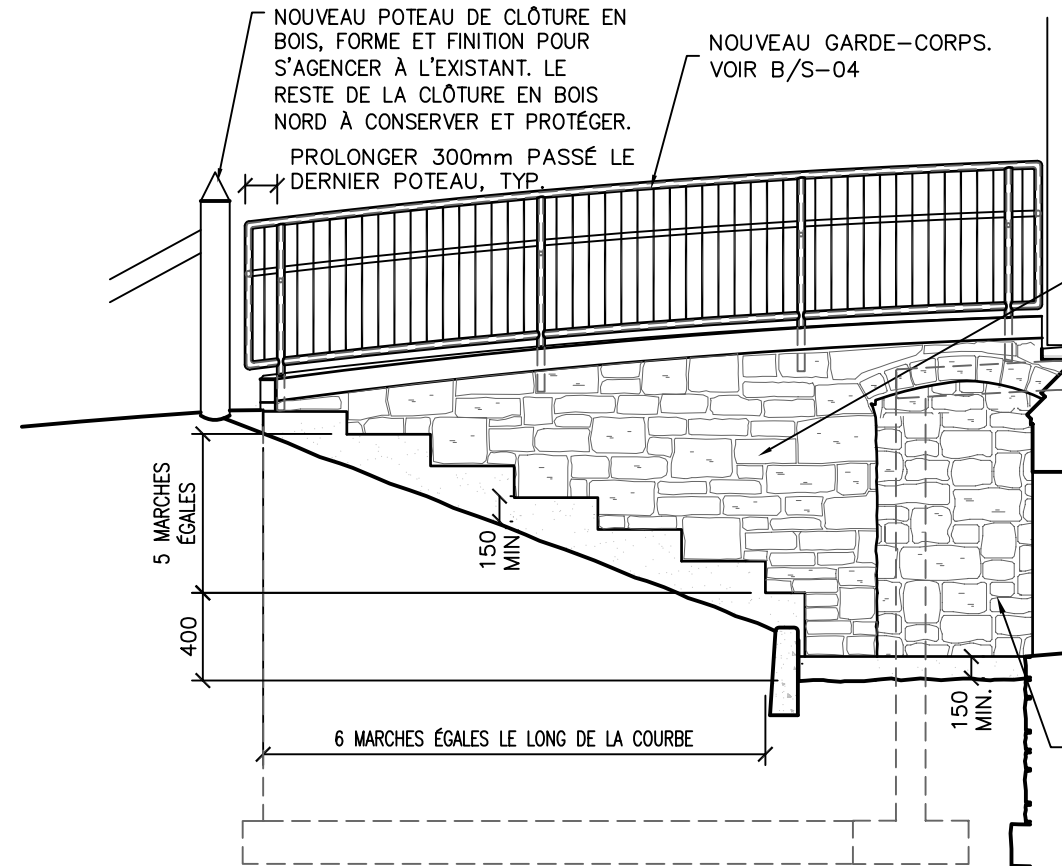
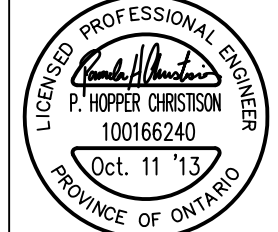
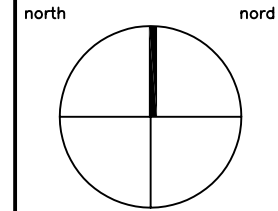
revised revis?
 date

approved approuv?
 date

project no. no. du projet
 MCE13 A532

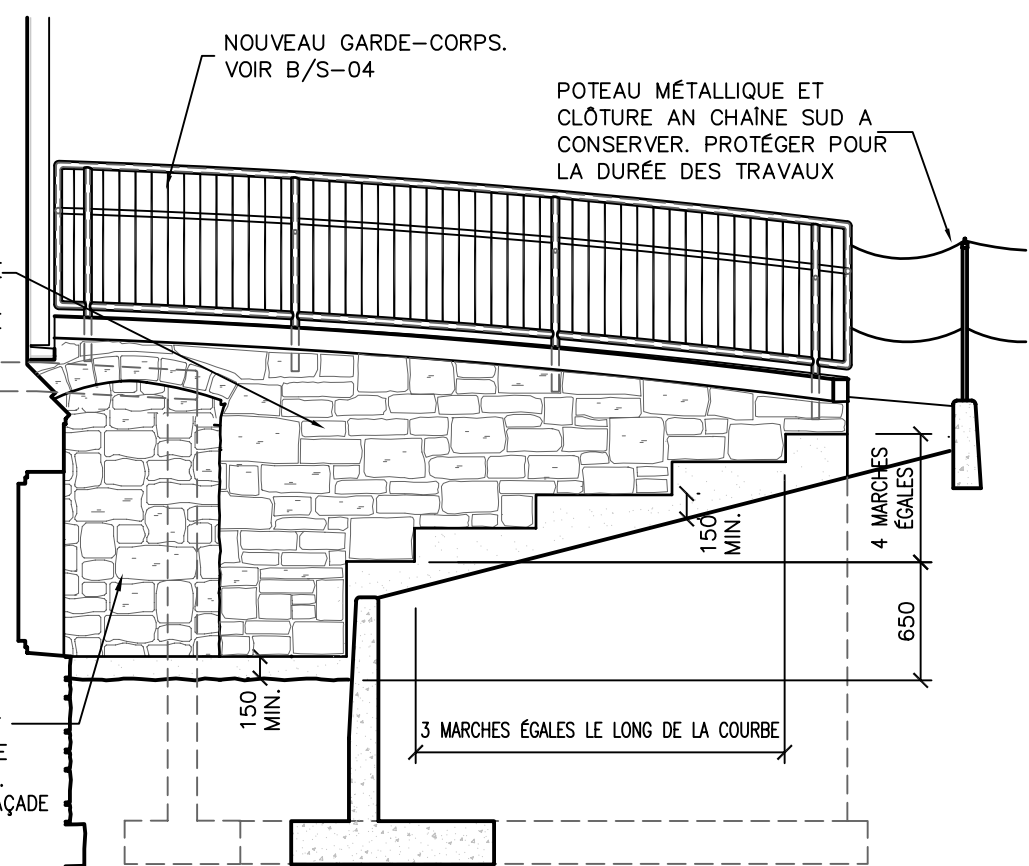
drawing no. no. du dessin

S-02f



RECONSTRUIRE LES MURS DE PIERRE AVEC DE LA PIERRE RÉCUPÉRÉE ET FOURNIR UNE ARCHE PARDESSUS LA NOUVELLE OUVERTURE AVEC TOUS LES RANGS DE PIERRE CORRESPONDANT AUX RANGS DE PIERRE EXISTANTS. TYPIQUE SUR LES DEUX CÔTÉS. NOTER LES RANGS DE PIERRES EXISTANTS AVANT LE DÉMANTÈLEMENT TEL QUE REQUIS.

RECRÉER L'ARCHE EXISTANTE ET REMPLIR L'OUVERTURE EXISTANTE AVEC DES PIERRES RÉCUPÉRÉES. ENCASTRER DE 50mm DE LA FAÇADE DU MUR SUR LES DEUX CÔTÉS.

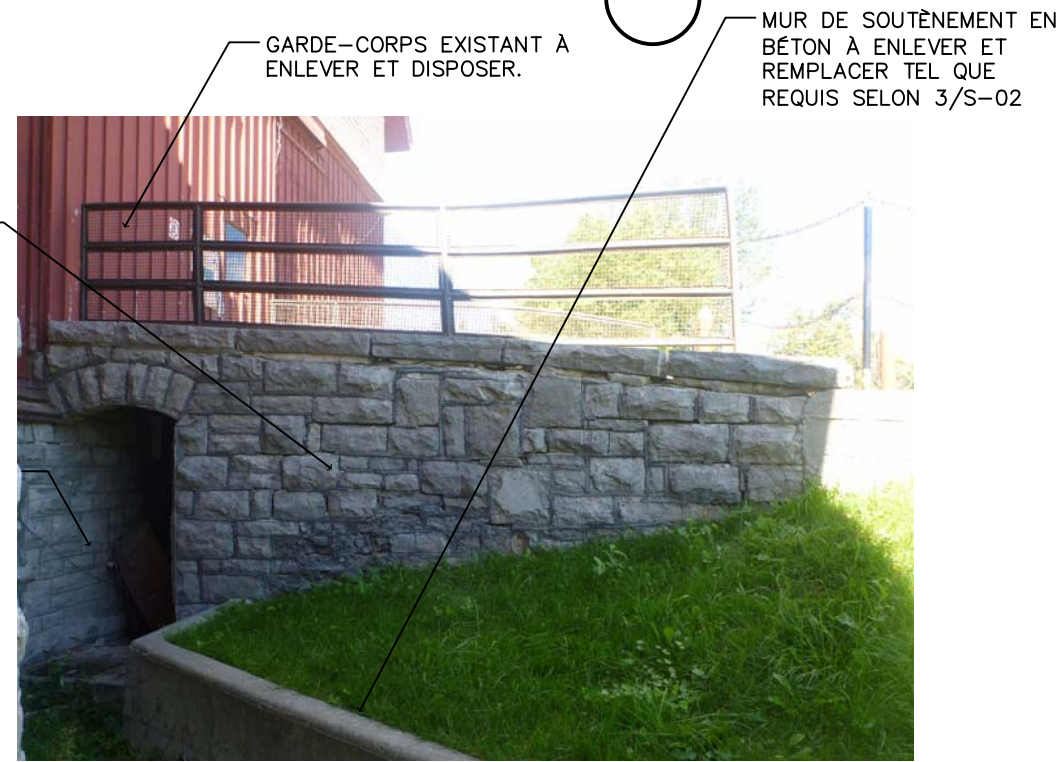


ÉLÉVATION NORD 1

ÉLÉVATION SUD 2



ÉLÉVATION NORD A



ÉLÉVATION SUD B

JOHN G. COOKE & ASSOCIATES LTD.
CONSULTING ENGINEERS
17 FITZGERALD ROAD SUITE 200 (613) 226-8718
OTTAWA, ONT. K2H 9G1 (613) 226-7424
E-MAIL: mailbox@jgcooke.com
WEB SITE: www.jgcooke.com

JCAL# 13248

ÉMIS POUR SOUMISSION 30/10/13

project **Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada Bâtiment 88**
Réhabilitation de la rampe est
Ottawa, Ontario

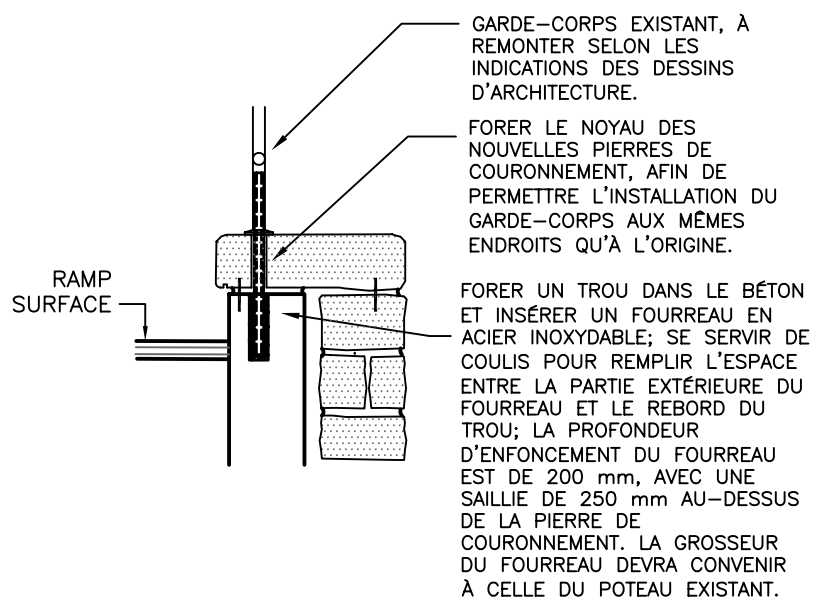
drawing **ÉLÉVATIONS DE CÔTÉS**

designed	con?u
date	P.C.
drawn	dessin?
date	J.B.
revised	revis?
date	
approved	approuv?
date	

project no. **MCE13 A532** no. du projet

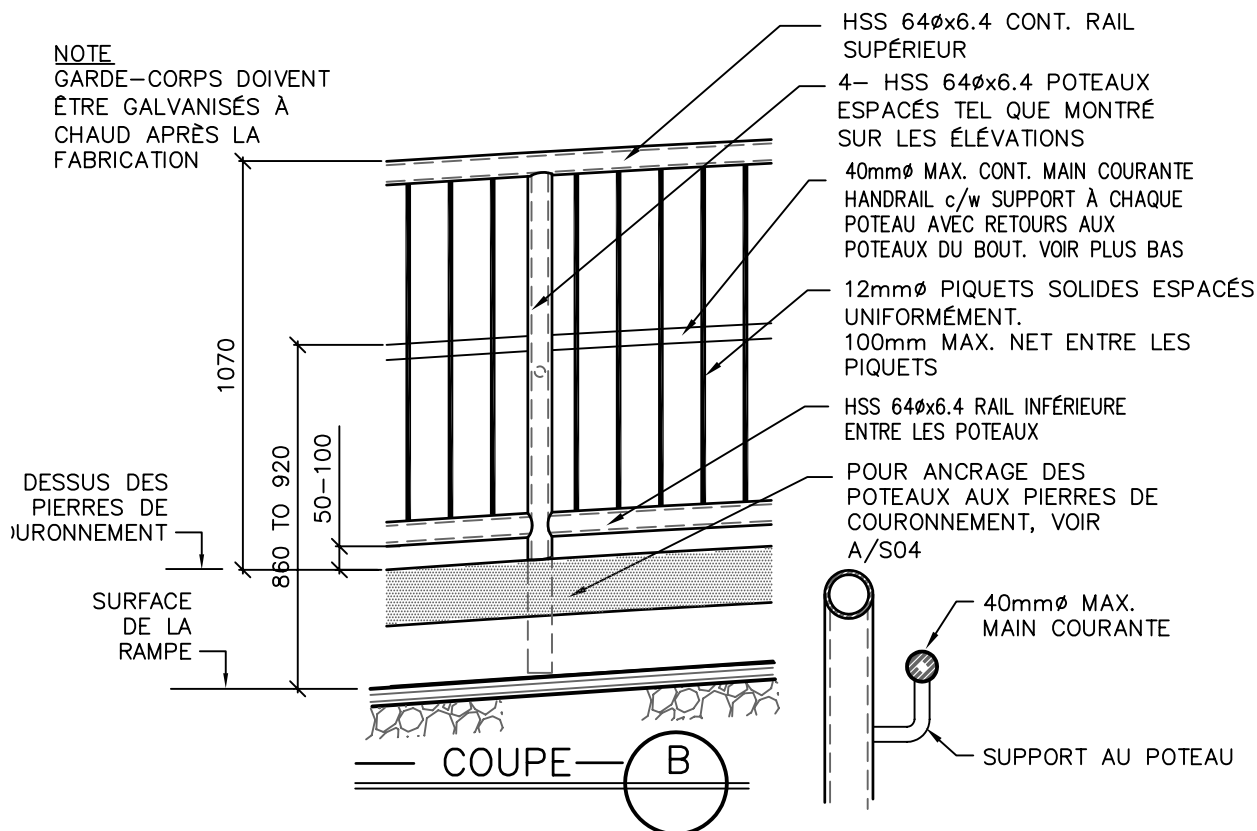
drawing no. no. du dessin

S-03f



— COUPE — **D**

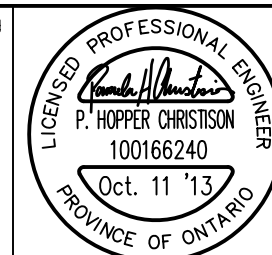
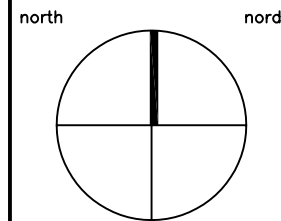
NOTE
GARDE-CORPS DOIVENT ÊTRE GALVANISÉS À CHAUD APRÈS LA FABRICATION



TOUS LES CONDUITS, FILS CONDUITS D'AÉRATION ETC. SERONT ENLEVÉS DE LA ZONE DE TRAVAIL PAR LE PROPRIÉTAIRE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX

RÉCUPÉRER LES PIERRES DE L'INTÉRIEUR POUR UTILISER LORS DE LA RECONSTRUCTION. RETOURNER LES PIERRES NON-UTILISÉES AU PROPRIÉTAIRE

— DÉTAIL PHOTO — **C**
MUR PERPENDICULAIRE EXISTANT



JOHN G. COOKE & ASSOCIATES LTD.
CONSULTING ENGINEERS
17 FITZGERALD ROAD SUITE 200
OTTAWA, ONT. K2H 9G1
(613) 226-8718 FAX (613) 226-7424
E-MAIL mailbox@jgcooke.com
WEB SITE www.jgcooke.com

JCAL# 13248

ÉMIS POUR SOUMISSION 30/10/13

project **Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada Bâtiment 88** projet
Réhabilitation de la rampe est
Ottawa, Ontario

drawing **COUPES** dessin

designed **P.C.** con?u

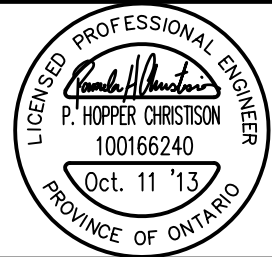
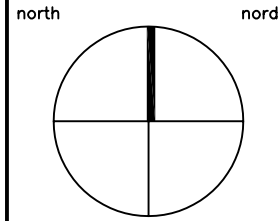
drawn **J.B.** dessin?

revised **date** revis?

approved **date** approuv?

project no. **MCE13 A532** no. du projet

drawing no. **S-04f** no. du dessin



JOHN G. COOKE & ASSOCIATES LTD.
CONSULTING ENGINEERS
 17 FITZGERALD ROAD SUITE 200
 OTTAWA, ONT. K2H 9G1
 (613) 226-8718 FAX (613) 226-7424
 E-MAIL mailbox@jgcooke.com
 WEB SITE www.jgcooke.com

JCAL# 13248

ÉMIS POUR SOUMISSION 30/10/13

project / projet
Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada Bâtiment 88
Réhabilitation de la rampe est
 Ottawa, Ontario

drawing / dessin
DÉTAILS TYPIQUES

designed / con?u
 date P.C.

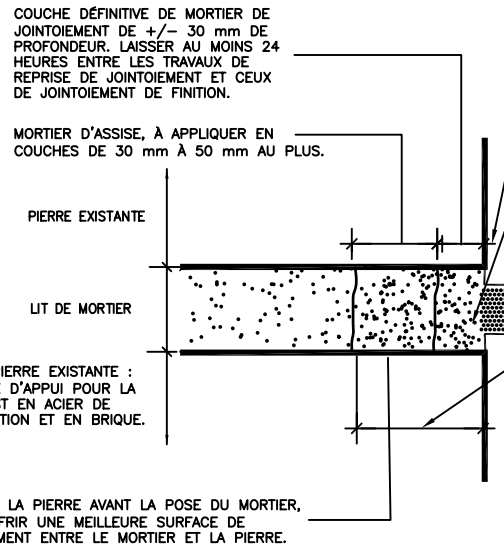
drawn / dessin?
 date J.B.

revised / revis?
 date

approved / approuv?
 date

project no. / no. du projet
 MCE13 A532

drawing no. / no. du dessin



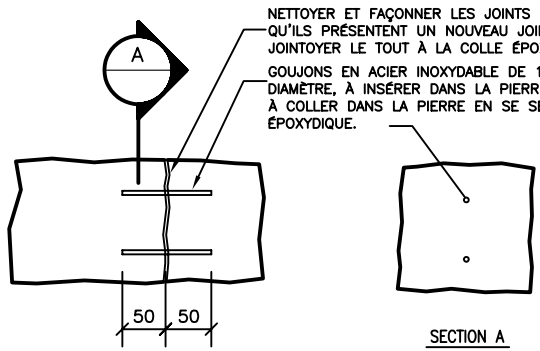
UNE FOIS LES TRAVAUX DE FAÇONNAGE TERMINÉS, NETTOYER LA FAÇADE DE LA PIERRE ET ENLEVER LES DÉGOUTTURES DE MORTIER, EN CONFORMITÉ AVEC LES STIPULATIONS PERTINENTES DU DEVIS.

DAMER LA COUCHE DÉFINITIVE DE MORTIER; TRAVAILLER LE JOINT D'AFFLEUREMENT ET LE BROSSER LÉGÈREMENT. NE PAS LISSER DE MORTIER SUR LA FAÇADE DE LA PIERRE. GARDER LE MORTIER HUMIDE PENDANT PLUSIEURS JOURS APRÈS LES OPÉRATIONS DE JOINTOIEMENT. PROTÉGER LE MORTIER CONTRE TOUT SÉCHAGE TROP RAPIDE, QUI POURRAIT ÊTRE PROVOQUÉ PAR UNE EXPOSITION AUX RAYONS SOLAIRES DIRECTS.

ENLEVER LE MORTIER EXISTANT PAR RACLAGE, SELON LES INDICATIONS DU DÉTAIL 1/A-07. VOIR LES ÉLEVATIONS AFIN DE RETROUVER LA PORTÉE SOUS-ENTENDUE DES TRAVAUX.

NOTA. AUX FINS D'ÉTABLISSEMENT DES PRIX, L'ON SE DOIT DE SOUS-ENTENDRE CE QUI SUIT :

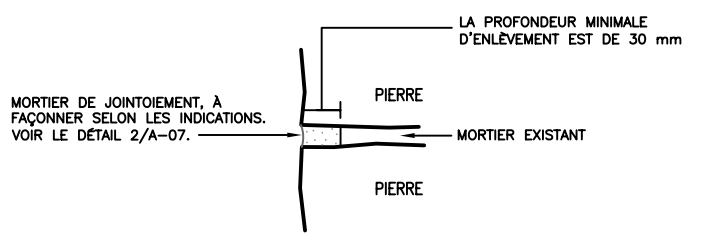
1. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, 40 P. 100 DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT LE LONG DES JOINTS VERTICAUX SONT DE L'ORDRE DE 30 À 40 mm DE PROFONDEUR ET LE RESTANT, DANS TOUTE LA PROFONDEUR DES JOINTS.
2. À MOINS D'INDICATIONS CONTRAIRES, 80 P. 100 DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT LE LONG DES JOINTS HORIZONTAUX SONT DE L'ORDRE DE 30 À 40 mm DE PROFONDEUR ET LE RESTANT, DANS TOUTE LA PROFONDEUR DES JOINTS.
3. LORSQUE LES ENLEVEMENTS DANS LES JOINTS HORIZONTAUX S'AVÈRENT DES ENLEVEMENTS DE JOINTS DANS TOUTE LEUR PROFONDEUR, L'ENTREPRENEUR SE DEVRA ALORS DE PRENDRE TOUTES LES MESURES DE PROTECTION QUI S'IMPOSENT POUR NE PAS DÉSTABILISER LES MURS. DANS UN TEL CAS, ENLEVER LE MORTIER À L'INTÉRIEUR DE PETITES SUPERFICIES OU PORTIONS DE MUR SEULEMENT ET REJOINTOYER LE TOUT (EXCEPTION FAITE DE LA POSE DE LA COUCHE DÉFINITIVE) AVANT D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT.



PROCÉDURE DE RÉPARATION DE PIERRES FRACTURÉES :

- ENLEVER TOUTE PIERRE FRACTURÉE SANS PERDRE DE MORCEAUX DE PIERRE, SANS BRISER LA PIERRE D'AVANTAGE ET SANS ENDOMMAGER LES PIERRES ADJACENTES.
- FORER DES TROUS DE 13 mm DE DIAMÈTRE SUR 60 mm DE LONGUEUR DANS CHAQUE SECTION, À ESPACER À 300 mm D'ENTRE AXES AU PLUS. CENTRER LES TROUS DANS L'ÉPAISSEUR DE LA PIERRE.
- GOUJONS EN ACIER INOXYDABLE DE 12 mm DE DIAMÈTRE SUR 100 mm DE LONGUEUR, À INSÉRER DANS LES TROUS PRATIQUÉS À CETTE FIN ET À COLLER EN SE SERVANT DE COLLE ÉPOXYDIQUE. COLLER LES FAÇADES DE LA PIERRE ENSEMBLE, EN SE SERVANT DE COLLE ÉPOXYDIQUE OU D'UN COULIS ÉQUIVALENT ET APPROUVÉ. LAISSER SÉCHER LE TOUT PENDANT 24 HEURES AU MOINS.
- REMONTER LA PIERRE RÉPARÉE DANS LES TRAVAUX ET REJOINTOYER LE TOUT EN SE SERVANT DU MORTIER PRÉSCRIT, EN DEÇÀ DE 50 mm DE LA SURFACE DE JOINTOIEMENT. LAISSER LE MORTIER SÉCHER PENDANT 24 HEURES. JOINTOYER LA SURFACE PAR L'APPLICATION DE DEUX (2) COUCHES DE MORTIER.
- EN SE SERVANT DU COULIS PRÉSCRIT, REMPLIR COMPLÈTEMENT TOUTS LES VIDES DERRIÈRE LA PIERRE.
- SE SERVIR DE MORTIER DE RESTAURATION À BASE DE CIMENT POUR RÉPARER LA SURFACE DE LA FRACTURE, S'ASSURER D'ASSORTIR LE TOUT À LA PIERRE ATTENANTE ET TRAVAILLER LE TOUT POUR OFFRIR UNE TEXTURE ASSORTIE.

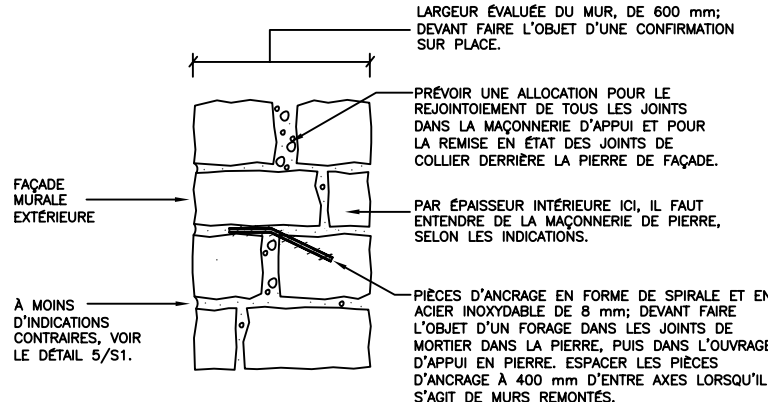
DÉTAIL DE REJOINTOIEMENT
 P. À É.
DÉTAIL 2



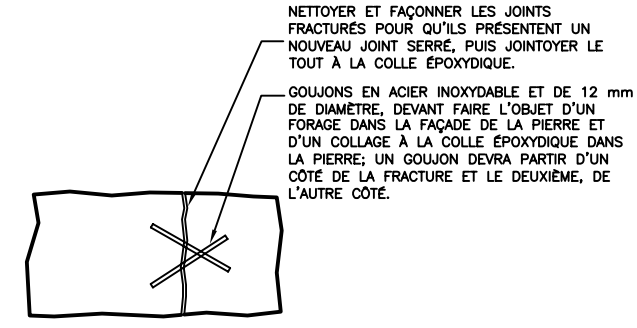
PROCÉDURE DE RACLAGE :

- RACLER LE MORTIER EXISTANT EN PERPENDICULAIRE OU SELON UN ANGLE DE 90 DEGRÉS AVEC LA PIERRE.
- ENLEVER TOUTS LES RÉSIDUS DE LA FAÇADE DE LA PIERRE, AFIN DE DONNER UNE CHANCE DE BIEN COLLER LE MORTIER À LA PIERRE.
- NE PAS ÉCLATER NI ENDOMMAGER LE REBORD DE LA PIERRE AU COURS DES TRAVAUX D'ENLEVEMENT.
- LES LAMES DE SCIE ET LES MACHINES À MEULER NE DEVRONT PAS VENIR EN CONTACT AVEC LA FAÇADE DE LA PIERRE. COUPER LE CENTRE DU JOINT AVEC SOIN ET EN PRENANT SOIN DE NE PAS MARQUER LA PIERRE. ENLEVER LE RESTANT DU MORTIER EN SE SERVANT D'OUTILS MANUELS.
- TOUT LE MORTIER FISSURÉ, TOUT LE MORTIER DÉCOLLÉ DE LA PIERRE ET TOUT LE MORTIER DÉTÉRIORÉ DEVRONT ÊTRE ENLEVÉS DES JOINTS AVANT LES OPÉRATIONS DE REJOINTOIEMENT ET CE, DANS TOUTE LA PROFONDEUR DE LA PIERRE LE CAS ÉCHÉANT.
- JOINT, À NETTOYER EN SE SERVANT D'AIR COMPRIMÉ ET CE, AVANT LES OPÉRATIONS DE REJOINTOIEMENT.

RÉPARATION DE LA PIERRE FRACTURÉE
 P. À É.
DÉTAIL 3



DÉTAIL D'ANCRAGE DE MOELLONS
 P. À É.
DÉTAIL 4



PROCÉDURE DE RÉPARATION SUR PLACE DE PIERRES FRACTURÉES :

- FORER DES TROUS DE 13 mm DE DIAMÈTRE ET LES ESPACER À 300 mm D'ENTRE AXES AU PLUS; PRÉVOIR AU MOINS 2 PIÈCES D'ANCRAGE PAR PIERRE. L'OUVRAGE DEVRA SE PROLONGER D'AU MOINS 60 mm AU DELÀ DE LA FRACTURE. LONGUEUR MINIMALE DU TROU, DE 140 mm.
- GOUJONS EN ACIER INOXYDABLE DE 12 mm DE DIAMÈTRE SUR 100 mm DE LONGUEUR, À INSÉRER DANS LES TROUS PRATIQUÉS À CETTE FIN ET À COLLER EN SE SERVANT DE COLLE ÉPOXYDIQUE. LAISSER SÉCHER LE TOUT PENDANT 24 HEURES AU MOINS.
- RÉPARER LA SURFACE DE LA FRACTURE ET PRATIQUER DES TROUS À GOUJONS, PUIS COLLER CES DERNIERS EN SE SERVANT D'UN MORTIER DE RESTAURATION À BASE DE CIMENT, AFIN D'ASSORTIR LE TOUT À LA PIERRE AVOISINANTE, PUIS TRAVAILLER LE TOUT POUR OFFRIR UNE TEXTURE ASSORTIE.

RÉPARATION SUR PLACE DE PIERRES FRACTURÉES
 P. À É.
DÉTAIL 5

DÉTAIL DE RACLAGE
 P. À É.
DÉTAIL 1

A. NOTES GÉNÉRALES

1. Généralités

1.1 Vérifier toutes les dimensions des dessins de charpente, en comparant le tout avec les conditions sur place et les données des dessins du fabricant. Se servir des présents dessins concurremment avec les dessins du fabricant de l'élément. Signaler toutes les inconsistances avant la poursuite des travaux. NE PAS se servir des présents dessins pour prélever des mesures à l'échelle.

1.2 Les coupes « T.D. » des dessins se rapportent à des feuilles présentant des « Détails Typiques ». Ces coupes présentent la portée structurelle plutôt que les conditions réelles de chantier pour le projet en cours.

1.3 À moins d'indications contraires, toutes les dimensions indiquées sont en millimètres.

1.4 Se conformer aux exigences des Détails typiques inclus.

1.5 Inspections et essais indépendants. Le Représentant du Ministère choisira et nommera un organisme indépendant d'inspection et d'essais. Le coût de l'inspection sera porté au compte du Propriétaire. Pour répondre aux exigences du Représentant du Ministère, les travaux seront inspectés, afin de s'assurer de leur conformité aux stipulations pertinentes des présents dessins et du devis connexe.

1.6 Les dessins présentent la structure complète. L'Entrepreneur devra être entièrement responsable de la conception, du montage, de l'exploitation, de l'entretien et de l'enlèvement des supports, structures et installations temporaires ainsi que de la conception et de l'exécution des méthodes de construction requises en fonction des utilisations prévues.

1.7 L'utilisation des présents dessins se limite strictement aux instructions comprises dans le bloc de révisions. Toute construction découlant de l'utilisation des présents dessins devra être assujettie à la condition ci-après, qui nécessite la pose de l'étampe « ÉMIS À DES FINS DE CONSTRUCTION » sur chaque dessin.

1.8 L'ampleur des travaux dépend des conditions du chantier. L'on se devra d'aviser l'Ingénieur lorsqu'il se peut que des conditions de chantier nécessitent une modification des documents contractuels.

1.9 Avant d'entreprendre des travaux d'excavation, l'Entrepreneur se devra de vérifier l'existence des services et (ou) des installations d'utilité publique ainsi que leurs élévations. L'Entrepreneur est responsable de la déviation ou du déplacement des conduits et des services d'eau, d'égout et de courant s'ils gênent d'une façon ou d'une autre l'exécution des présents travaux; l'Entrepreneur se devra aussi d'obtenir les autorisations requises auprès des Autorités compétentes en cause.

1.10 La conception et la construction devront être conformes au Code du bâtiment de l'Ontario, édition de 2006.

1.11 Réparer tout le gazon et l'asphalte endommagés après que les travaux sont complétés.

1.12 L'Entrepreneur doit localiser tous les services souterrains avant d'excaver et de les protéger durant les travaux.

2. Fondations

2.1 Les pressions d'appui ou de support devront être vérifiées par écrit et sur place, par un Ingénieur géotechnicien dûment autorisé à pratiquer sa profession en Ontario et ce, avant le coulage du béton. Au moment de l'enlèvement du béton dans la zone de travail, l'on se devra de communiquer avec le Propriétaire, afin de prendre les arrangements qui s'imposent pour éprouver la capacité de support des ouvrages en cause. Prévoir un délai de 48 heures entre le moment de l'enlèvement du béton et la réalisation des essais. Le coût des essais sera porté au compte du Propriétaire.

3. Béton coulé sur place

3.1 Tous les travaux de coffrage à béton et tous les ouvrages de renfort en acier devront être réalisés en conformité avec les stipulations pertinentes des normes CSA A23.1-09 et A23.2-09.

3.2 À moins d'indications contraires dans les plans, prévoir des armatures de dilatation pour les dalles à sens unique et de type emboîté et ce, en conformité avec les indications pertinentes du Détail typique TD3.6.

3.3 À l'emplacement d'épissures, les barres marquées ou identifiées comme barres en continu devront être à chevauchement de traction et de classification B.

3.4 À moins d'indications contraires, le recouvrement minimum et net de béton pour les armatures en acier devra être conforme à la clause 6.6.6. et au tableau 17 de la norme CSA-A23.1-09.

3.5 Une fois l'acier d'armature et les travaux de coffrage à l'état prêt pour une inspection, l'Entrepreneur devra en faire part au Représentant du Ministère et ce, au moins 24 heures avant le moment prévu pour le coulage du béton. Faire examiner toutes les armatures avant de refermer n'importe quel ouvrage de coffrage. L'Entrepreneur devra présenter un avis au Laboratoire d'essai, afin de s'assurer de la présence d'un représentant dudit Laboratoire au moment de chaque opération de coulage de béton.

3.6 Fournir une copie électronique des listes de barres et des représentations schématiques de pose des armatures au Représentant du Ministère, pour qu'il puisse examiner le tout avant la fabrication de l'acier d'armature. L'échelle de présentation des représentations schématiques devra au moins correspondre à l'équation suivante : 1 : 50. L'examen des dessins d'atelier constitue une mesure de précaution en cas d'oublis ou d'erreurs. Il ne s'agit pas ici d'une vérification détaillée et cette dernière ne doit pas être interprétée comme libérant l'Entrepreneur de ses responsabilités de réalisation de travaux précis et conformes aux documents du contrat. Conserver un jeu de dessins examinés ou révisés sur place.

3.7 Inspections et essais indépendants. Le Représentant du Ministère aura recours aux services d'un organisme indépendant d'inspection et d'essai pour entreprendre les essais de résistance du béton. Le coût de ces essais sera porté au compte du Représentant du Ministère. Le mûrissement en laboratoire et l'épreuve des échantillons devront être conformes aux stipulations pertinentes des normes CSA A23.1-09 et CSA A23.2-09; par exception, des essais de résistance et des essais d'entraînement d'air et d'affaissement seront requis pour chaque 50 mètres cubes de béton coulé, mais pas moins d'un essai pour chaque classe de béton coulé chaque jour. Produire un regroupement de trois (3) carottes pour chaque essai de résistance standard; un spécimen sera éprouvé après 7 jours et les deux autres spécimens, après 28 jours. Lorsque le bétonnage se fait par temps froid, l'on se devra de produire une carotte additionnelle de mûrissement sur place et l'assujettir aux essais requis après 7 jours de mûrissement. Les résultats seront inscrits sur le formulaire prévu à cette fin, en conformité avec les indications pertinentes de l'Annexe B de la norme CSA A23.2-09; les inscriptions sur le formulaire devront donner l'emplacement du béton à partir duquel les essais ont été réalisés ainsi que tout commentaire pertinent par rapport à des conditions ou à des résultats anormaux; toutes ces données devront être transmises au Représentant du Ministère, avec des copies à remettre à l'Entrepreneur.

4.0 Acier de construction

4.1 Les formes et moules en acier de construction sont de désignation métrique.

4.2 Monter l'acier en conformité avec les exigences pertinentes des normes CSA S16-09 et CSA-S136-07 (R2012).

4.3 Ne pas pratiquer d'épissures dans l'acier sans approbation écrite à ce sujet de la part de l'ingénieur. Aux endroits où l'utilisation de rayons X est accordée, l'Entrepreneur se devra alors de procéder à une inspection complète des travaux aux rayons X et d'absorber les coûts s'y rattachant.

4.4 Appliquer deux couches d'apprêt en atelier sur tous les éléments en acier de construction.

4.5 Retoucher les soudures sur place ainsi que les connexions et les abrasions, en s'assurant d'assortir le tout à l'apprêt d'atelier.

4.6 Fournir une copie électronique des représentations schématiques de montage et des détails de fabrication en atelier aux Autorités compétentes, pour qu'elles puissent examiner le tout avant la fabrication. L'examen de ces dessins d'atelier constitue une mesure de précaution en cas d'oublis ou d'erreurs. Il ne s'agit pas ici d'une vérification détaillée et cette dernière ne doit pas être interprétée comme libérant l'Entrepreneur de ses responsabilités de réalisation de travaux précis et conformes aux documents du contrat. Conserver un jeu de dessins examinés ou révisés sur place.

B. DONNÉES DE CONCEPTION ET RELATIFS AUX MATÉRIAUX

1. À moins d'indications contraires, toutes les charges présentées dans les dessins correspondent à des charges de service non pondérées et exprimées en kN et en kN/mètre carré.

2. Pression d'appui établie pour les empattements existants : à valeur sous-entendue de 100 kN/mètre carré; devant faire l'objet d'une confirmation de la part d'un Ingénieur en sols et ce, avant la construction. Pression d'appui établie pour les dalles sur sol existantes : à valeur de 100 kN/mètre carré; devant faire l'objet d'une confirmation de la part d'un Ingénieur en sols et ce, avant la construction.

3. Béton, à résistance à la compression après 28 jours de mûrissement :
Murs et rampes : 30 MPa, avec un exposition de classe N.
Dalle sur sol : 25 MPa.

4. Acier d'armature, selon la norme CAN/CSA G30.18-09, de catégorie 400.

5. Acier de construction, selon la norme CSA G40.20/G40.21-04 (R2009)
Soudures, selon la norme CSA W59-03 (r2008).
a) Formes roulées et plaques : Catégorie 300W
b) Électrodes de soudage : E70XX (E480XX)
c) Dispositifs de fixation : A325 (A325M)
d) Boulons d'ancrage : Catégorie 262W

C. CODES ET NORMES

1. Se conformer aux exigences du Code du bâtiment de l'Ontario, édition de 2006; se conformer aussi à la Loi sur la santé et la sécurité en milieu de travail ainsi qu'aux Règlements régissant des projets de construction, selon les plus récentes éditions.

2. Matériaux en béton et conception du béton, respectivement selon les normes CSA-A23.1-09 et A23.3-04 (R2008).

3. Travaux de coffrage en porte-à-faux, à incorporer dans des ouvrages de construction, selon la norme CSA S269.1 1975 (R2008).

4. Travaux de coffrage à béton, selon la norme CSA S269.3 M92 (R2008).

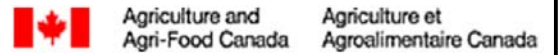
5. Épreuve du béton, selon la norme CSA-A23.2-09.

6. Constructions en béton, selon la norme CSA-A23.1-09.

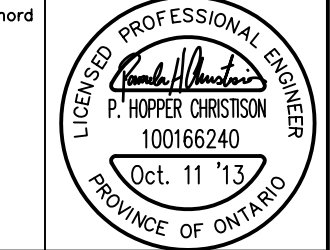
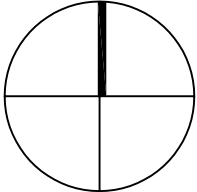
7. Conception, fabrication et montage de l'acier de construction, selon la norme CSA-S16-09.

8. Travaux de soudage, selon les normes CSA W59-03 (R2008), CSA-S16-09 et W47.1-09.

9. Galvanisation (trempé à chaud), selon la norme ASTM A123, minimum concentration de 600 g/m³.



north



JCAL# 13248

ÉMIS POUR SOUMISSION 30/10/13

project projet
Musée de l'agriculture et de l'alimentation du Canada Bâtiment 88
Réhabilitation de la rampe est
Ottawa, Ontario

drawing dessin

EXIGENCES GÉNÉRALES

designed con?u

date P.C.

drawn dessin?

date J.B.

revised revis?

date

approved approuv?

date

project no. no. du projet

MCE13 A532

drawing no. no. du dessin

S-07f